



**DELIBERATION N° 23/064 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE DÉPLOIEMENT DE LA COMMANDE CENTRALISÉE POUR
VOIE UNIQUE (CCVU) SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU FERRÉ CORSE -
PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE**

**CHÌ APPROVA A SPARGHJERA DI A CUMANDA CINTRALIZATA PER A VIA
UNICA (CCVU) NANTU À A TUTALITÀ DI U RITALI FARRATU CORSU -
PRUGRAMMA CUMPLEMENTARIU**

REUNION DU 24 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mai, la Commission Permanente, convoquée le 16 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Nadine NIVAGGIONI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Véronique ARRIGHI
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Xavier LACOMBE
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE,
Hyacinthe VANNI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, notamment ses articles L. 4422-26, L. 4422-33, L. 1111-8 et R. 1111-1,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel d'investissements relatifs aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026,
- VU** la délibération n° 18/204 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018

approuvant le projet de déploiement de la Commande Centralisée pour Voie Unique (CCVU) sur l'ensemble du réseau ferré corse,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/202 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2021 approuvant le programme complémentaire de déploiement de la Commande Centralisée pour Voie Unique (CCVU) sur l'ensemble du réseau ferré corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse 2023,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération n° 22/207 CP de la Commission Permanente du 14 décembre 2022 approuvant la modification du plan de financement de l'opération de déploiement de la Commande Centralisée pour Voie Unique (CCVU) sur l'ensemble du réseau ferré corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (11) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet de création du croisement du Ricantu relatif à l'opération n° 43 de la Commande Centralisée pour Voie Unique (CCVU) pour un montant prévisionnel de **3,4 M€ HT, soit 3,75 M€ TTC.**

ARTICLE 2 :

DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2023

PROGRAMME 1151

MONTANT DISPONIBLE 5 000 000,00 €

MONTANT À AFFECTER 5 000 000,00 €

1151N43 5 000 000,00 €

Gestion de circulation du réseau (CCVU)

MONTANT DISPONIBLE À NOUVEAU 0,00 €

ARTICLE 3 :

APPROUVE le plan de financement suivant pour le projet de création du croisement du Ricantu :

Europe	80 % du montant HT	2,72 M€
CdC	20 % du montant HT	0,68 M€
TOTAL		3,4 M€

ARTICLE 4 :

APPROUVE le nouveau plan de financement suivant pour l'aménagement des points de croisement de l'Algaghjola et Lumiu :

Europe	80 % du montant HT	2,72 M€
CdC	20 % du montant HT	0,68 M€
TOTAL		3,4 M€

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de subventions correspondantes.

ARTICLE 6 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures réglementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

ARTICLE 7 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 mai 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 MAI 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SPARGHJERA DI A CUMANDA CINTRALIZATA PER A VIA
UNICA (CCVU) NANTU À A TUTALITÀ DI U RITALI
FARRATU CORSU - PRUGRAMMA CUMPLEMENTARIU**

**DÉPLOIEMENT DE LA COMMANDE CENTRALISÉE POUR
VOIE UNIQUE (CCVU) SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU
FERRÉ CORSE - PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la programmation d'une nouvelle gare de croisement dans le péri-urbain ajaccien, ainsi que l'actualisation du plan de financement de l'aménagement des croisements de L'Algaghjola et Lumiu, dans le cadre du projet de commande Centralisée pour Voie Unique (CCVU) sur le Réseau Ferré Corse en cours de réalisation.

I - CONTEXTE GÉNÉRAL

Le réseau ferroviaire corse comporte 232 km de lignes dont 33 km situés sur le périurbain (21 km pour Bastia-Casamozza et 12 km pour Aiacciu-Mezana).

Le réseau ferroviaire est équipé sur 211 km d'une signalisation manuelle (cantonnement téléphonique ou radio, de gare à gare). Ce système nécessite donc que les agents des gares communiquent entre eux pour s'assurer que la voie est libre. Seule la section de Bastia à Casamozza est équipée d'une signalisation ferroviaire semi-automatique, ou CCVU, sur 5 gares qui lui permet d'avoir les fréquences qui en font son succès.

Compte-tenu des risques liés à une erreur humaine, le service de l'Etat en charge du réseau ferré corse (STRMTG) a toujours limité le nombre de circulations à 10 trains par jour sur les sections sans équipement.

Dans ce contexte et afin de permettre le développement de l'offre dans de bonnes conditions de sécurité, la Collectivité de Corse a fait du déploiement généralisé de la CCVU une priorité avec son inscription principale au CPER 2015-2022.

Cet investissement sur 14 gares, en cours de réalisation concerne aussi bien la section Bastia Casamozza (5 gares) que l'équipement de 9 gares supplémentaires sur la ligne centrale dont 6 gares entre Casamozza et Mezana et 3 dans le péri-urbain de Mezana à Aiacciu.

Aujourd'hui ce sont plus de 16 marchés de travaux qui sont notifiés et en cours d'exécution.

Consciente que les possibilités de cofinancement pouvaient s'élargir rapidement, la direction en charge du pilotage de cette opération avait inscrit initialement des tranches optionnelles de travaux dans les consultations d'appel d'offres lancées.

Le principe de conclusion de marchés dits « de prestations similaires », prévus au code de la commande publique, a été également prévu dans ces mêmes

consultations.

Le programme de cette « CCVU » a connu plusieurs évolutions et validations successives décidées par votre Assemblée en fonction des programmes de cofinancement disponibles.

- au titre du CPER 2015-2022 (équipements des 14 gares de la ligne centrale) : Délibération n° 18/204 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018

et trois compléments :

- au titre du CPER 2015-2022 (création d'une gare supplémentaire avec un croisement nouveau à Bassanese - commune de Bastia) - délibération n° 20/076 CP de la Commission Permanente du 29 juillet 2020
- au titre du reliquat du CPER 2015-2022 (ligne Balagna : équipement des deux gares de Calvi et L'Isula) - délibération n° 21/202 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2021
- au titre du programme FEDER-REACT'EU (ligne Balagna : équipements des deux gares de L'Algaghjola et Lumiu) - délibération n° 21/202 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2021, rectifié par la délibération n° 22/207 CP de la Commission Permanente du 14 décembre 2022.

Le programme général est ainsi passé de 14 gares à 19 gares à équiper en signalisation ferroviaire.

L'objectif est aujourd'hui d'utiliser l'enveloppe financière du FEDER REACT'EU encore disponible pour vous proposer une nouvelle création de gare avec un entrecroisement nouveau.

Il s'agit d'engager la réalisation des travaux du point de croisement de Ricantu sur la commune d'Aiacciu et son intégration dans la CCVU.

La réalisation de cet évitement permettra, d'une part, de proposer une infrastructure permettant d'offrir un service au 1/4h sur le périurbain d'Aiacciu et d'autre part de donner un accès au stade de football François Coty. Dès lors que les matériels roulants neufs seront livrés, l'offre de service à mettre en place par l'exploitant pourra être honorée puisque l'infrastructure sera déjà prête.

Le programme REACT'EU comporte des échéances de réalisation à respecter (31 décembre 2023).

La programmation de cette opération est rendue possible puisqu'elle était déjà intégrée dans les marchés de la CCVU en tranche optionnelle de travaux. Ces travaux peuvent être notifiés sans délai.

Par ailleurs, il est désormais nécessaire d'équiper l'ensemble des matériels roulants circulant en Balagna du système DAAT (Détection Automatique d'Arrêt des Trains) intimement lié à la signalisation ferroviaire semi-automatique. En conséquence Il convient d'abonder l'autorisation de programme idoine et de procéder à une demande complémentaire au titre du cofinancement FEDER REACT'EU création d'un point de croisement à L'Algaghjola et à Lumiu.

II - CONTENU DU PROGRAMME CCVU

Le tableau ci-dessous résume les différentes étapes du projet CCVU qui se décline en trois phases comme suit :

	CPER 2015- 2022 Engagée	CPER 2015- 2022 Engagée	CPER 2015- 2022 Engagé	FEDER React'EU Engagement Mai 2023	FEDER REACT'EU Engagement mai 2023
Modernisation de 5 gares de Bastia à Casamozza et matériels AMG800	X				
Postes de commande, principal et secondaire	X				
Equipement de 3 gares de Aiacciu - Mezzana	X				
Création de l'évitement de Caldaniccia	X				
Equipements de 6 gares : U Ponte Novu U Ponte à a Leccia, Corti, Vivariu, Vizzavona, Aucciani	X				
Création de l'évitement de Bassanese		X			
Equipement des gares de Calvi et L'Isula			X		
Création et équipement des évitements de L'Algaghjola et Lumiu				X	
Ajustement financier des évitements de L'Algaghjola et Lumiu				X	
Création et équipement de l'évitement du Ricantu					X

III - PÉRIMÈTRE DES AMÉNAGEMENTS

III-1. Création du point de croisement au Ricantu



Halte actuelle du Ricantu

Le programme consiste à :

- Créer un point de croisement avec un allongement du quai existant et création d'un deuxième quai latéral
- Raccorder ce point de croisement à la CCVU
- Aménager les quais (mobilier, SIV)

Détail des aménagements

Créations du point d'évitement de Ricantu	Plan de relance Europe FEDER Montant HT
Maîtrise d'œuvre	318 487 €
Signalisation	1 465 131 €
Quais	594 951 €
Plateforme / Voie	782 259 €
Études et diagnostics	196 659 €
Divers	42 513 €
Total arrondi à	3 400 000 €

III - 2. L'actualisation des coûts des croisements de L'Algaghjola et Lumiu

Créations des évitements L'Algaghjola et Lumiu	Plan de relance Europe FEDER Délibération n° 22/207 CP du 14 décembre 2022	Plan de relance Europe FEDER Nouvelle estimation
Montant total opération en HT	2,10 M€	3,4 M€
Infrastructure	341 321 €	430 000 €
Bâtiment	254 255 €	130 000 €
Signalisation ferroviaire et DAAT	1 191 565 €	2 260 000 €
Études	38 144 €	66 000 €
Maîtrise d'œuvre	169 778 €	470 000 €
Divers	107 407 €	43 000 €
Total arrondi	2 100 000 €	3 400 000 €

Calendrier prévisionnel de l'opération Ricantu

DÉSIGNATION	DATE
Affermissement des tranches optionnelles des marchés déjà notifiés	Avril 2023
Démarrage des travaux	Mai 2023
Fin travaux	Fin 4 ^{ème} trimestre 2023

IV - FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Ces aménagements font l'objet d'un cofinancement à hauteur de 80 % sur fonds FEDER-REACT'EU.

Création de l'évitement du Ricantu

	Europe (80 %)	CdC (20 %)	Total
Montant HT	2,72 M€	0,68 M€	3,40 M€

Créations des évitements de L'Algaghjola et Lumiu

	Europe (80 %)	CdC (20 %)	Total
Montant HT	2,72 M€	0,68 M€	3,40 M€

Afin de pouvoir réaliser ces aménagements complémentaires, il est nécessaire de procéder à une affectation complémentaire d'un montant de 5 M€ sur l'opération 1151N43 - *Gestion de circulation des réseaux (CCVU)*, décomposée comme suit :

- 3,55 M€ pour la création de l'évitement au lieu-dit Ricantu
- 1,45 M€ pour l'ajustement des opérations des croisements de l'Algaghjola et Lumiu

Une affectation complémentaire d'un montant de 400 000 € sera par ailleurs proposée dans le cadre du budget supplémentaire.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la création du croisement du « Ricantu » au titre du FEDER-REACT'EU pour un montant de 3,4 M€ HT,
- **D'APPROUVER** l'actualisation de coûts de la CCVU pour les gares de L'Algaghjola et Lumiu au titre du FEDER-REACT'EU pour un montant de 3,4 M€ HT,
- **D'AFFECTER** les crédits nécessaires à la réalisation de ces aménagements,
- **D'APPROUVER** les plans de cofinancement au titre du FEDER,
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de subvention correspondantes,
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures réglementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Déploiement de la CCVU par phase



